



Décision n° 412/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec :

- l'Entreprise Zen et Minéraux de Jonzac et madame TAZANI Chymène du 5 au 12 septembre 2024, pour découvrir la vente de produits de bien-être et de lithothérapie,
- la Commune de Marignac et monsieur GUIMBRETIERE Frédéric du 9 au 20 septembre 2024, pour découvrir le métier d'agent technique polyvalent et l'entretien des espaces verts,

Fait à Jonzac,

Le 05 SEP. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON